



Montreuil, le 14 Août 2017

Madame Marie SAVINAS
DRH de l'EPIC SNCF
CAMPUS WILSON
9 Rue Jean-Philippe Rameau
CS 20012
93212 SAINT-DENIS

Objet : DCI Agences Paie et Famille

Madame la Directrice,

Depuis plusieurs années, les agents des Agences Paie et Famille subissent des réorganisations quasi quotidiennes. La charge de travail est en totale inadéquation avec les effectifs en place dans les services.

L'externalisation de la plateforme téléphonique « AVAYA » et la suppression de certains postes de Gestion Administrative, ont des effets désastreux sur les agents et sur leur travail quotidien.

La Fédération CGT des cheminots dénonce l'inutilité de l'externalisation de la plateforme « AVAYA », car les agents des Agences Paie et Famille ont l'expérience et les compétences pour ces différentes missions.

Les multiples suppressions de postes et les fusions dans les services administratifs impactent négativement les agents des services RH et entraînent une réelle détérioration des conditions de travail.

Les exigences de la direction à l'égard des agents sont de plus en plus élevées, au-delà leur qualification et donc non reconnues par une juste rémunération.

La Fédération CGT des cheminots dénonce, les projets humainement intenable pour les cheminots des Agences Paie et Famille et un réel danger pour le devenir des métiers de la filière RH.

En ce sens, et conformément à l'article 4.2 du titre 2 du RHO826, modifié par l'avenant du 13 décembre 2007, la Fédération CGT des cheminots dépose une Demande de Concertation Immédiate concernant les conditions et l'organisation du travail sur le périmètre des Agences Paie et Famille.

La Fédération CGT des cheminots entend aborder les points suivants :

- ✓ L'Arrêt immédiat de l'expérimentation de la plateforme téléphonique AVAYA et de leurs services administratifs et maintien de ceux-ci dans l'ensemble des Agences Paie et Famille.
- ✓ L'arrêt du travail par thème et le retour à la gestion administrative par portefeuille.
- ✓ Le respect et le maintien des Cadres d'Organisation exécution, maîtrises et cadres.
- ✓ La mise en place de formateurs pour les nouveaux arrivants en Agence Paie et Famille.
- ✓ L'arrêt des fusions en région des Agences Paie et Famille.



- ✓ La limitation des tâches de production pour les appuis « métiers », ainsi que la prise en charge exceptionnelle de tâches complexes de production par les DPX, afin que ces derniers puissent remplir leur mission de management.
- ✓ Le retrait du dispositif qualifiant APF pour un retour à des examens TAD RH.
- ✓ L'arrêt des transferts de charges entre Agences Paie et Famille.
- ✓ Un point précis sur le nombre d'heures supplémentaires par APF.
- ✓ Un point sur le nombre d'intérimaires employés et pour quelles missions par APF.
- ✓ Le maintien en proximité des gestionnaires et de leur encadrement en cohérence avec les bassins d'emplois cheminots.
- ✓ Le respect du statut, du RH 0077, et des accords nationaux ;
- ✓ La reconnaissance de l'expertise Gestion Administrative (Qualification C a minima, avec une véritable évolution de carrière, ...)
- ✓ Le pesage précis de la charge de travail par APF, ainsi que l'effectif cheminots par APF (CP, RHO254).
- ✓ L'application immédiate des engagements pris par la Direction (emploi, rémunération, formation, enquête RPS, ...).
- ✓ Des fiches de poste adaptées aux qualifications des gestionnaires et de l'encadrement, en lien et dans le respect du dictionnaire des filières et des emplois repères.

Dans l'attente de vos réponses, veuillez recevoir, Madame la Directrice, nos salutations distinguées.

Cyril CAPDEVIELLE
Secrétaire Fédéral

Cécile MADASCHI
Secrétaire du CTN Services Communs

